

Les députés wallons gonflent leur train de vie

Les dépenses augmentent de 5,7 millions

5,7 millions d'euros. C'est le coût supplémentaire que les contribuables wallons payeront pour leur Parlement. Pécules de vacances, indemnités de fin de mandat, préavis des membres de cabinets virés ou encore ordinateurs et smartphones neufs etc. L'addition s'alourdit et grimpe à 61 millions d'euros pour 2014.

Le Parlement wallon joue la transparence quant à ses dépenses, aux salaires des députés et de leurs collaborateurs. Cette transparence révèle... une forte augmentation des dépenses. En effet, le budget fixé à 55,837 millions d'euros en 2013, a grimpé à 61,215 millions pour 2014. Et la prévision pour 2015 est encore plus élevée : 61,575 millions d'euros. Plusieurs facteurs expliquent cette flambée des dépenses. Le traitement des parlementaires, 7,322 millions d'euros par an répartis sur 75 députés, n'a pas augmenté. Contrairement à d'autres « à côtés » qui viennent grever les budgets. « *Il y a des frais que nous ne pouvons prévoir. Comme le décès d'un parlementaire (74.400 euros d'indemnité de funérailles pour un décès, en 2014), les indemnités*

de fin de mandat (1,8 million) et ces députés qui ne possèdent pas d'assurance et à qui nous en fournissons une (164.523 euros de dépenses en 2014) », détaille Frédéric Janssens, greffier du Parlement wallon. « Ou encore les allocations de fin de mandat (1,8 million en 2014) et même les allocations familiales versées à deux députées (9.600 euros en 2014) etc. »

LE BUDGET DES CABINETS

Les budgets liés aux collaborateurs des députés et de leur groupe politique ont également flambé. Plus de 3 millions d'euros d'augmentation entre 2013 et 2014 ! Notamment avec ces préavis que le Parlement continue à payer à des ex-collaborateurs. Des membres de cabinets licenciés sous la précédente législature. « *Chaque parlementaire possède un quota. Il peut se séparer de membres de son cabinet et en engager de nouveaux. Mais le préavis doit tout de même être payé jusqu'au bout. Donc, lorsqu'on change de législature, on ne peut*

pas dire aux nouveaux députés d'attendre la fin de des préavis avant d'engager », détaille le greffier. Autre élément : l'envolée des dépenses de communication, passées de 80.193 euros en 2013 à 240.000 en 2014. Et jusqu'à 350.000 euros annoncés pour 2015 ! « C'est l'orientation prise par les politiques : mettre le Parlement en avant, l'ouvrir aux visiteurs ou à l'accueil d'écoliers. On nous reprochait par exemple de ne même pas avoir de boissons à offrir aux

enfants qu'on accueillait, on y a remédié », explique Frédéric Janssens pour qui l'augmentation des dépenses est, avant, tout structurelle. « Il y a eu des transferts de compétences vers les Régions, donc plus de dépenses. Il faut aussi agrandir certains bâtiments. Mais nous avons également réalisé de nombreuses économies depuis 2009. Comme notre principe « d'administration sans papier ». Cela représente une économie d'un demi-million par an. ». ■

ADRIEN DE MARNEFFE

Un gros surcoût : payer le préavis des collaborateurs virés par leur député

GASPILLAGE

Pour chaque nouvel élu, on remplace le matériel informatique

Les frais de fournitures de nos députés wallons ont également explosé. Ils sont carrément passés de 205.733 euros en 2013 à 798.785 en 2015. Avec une prévision de 1 million pour 2015 ! Des dépenses en cartes de visite, papier avec en-tête. Mais surtout en matériel informatique, nouveaux ordinateurs. Car les nouveaux élus ne conservent malheureusement pas le matériel de leurs prédécesseurs. Et peuvent donc automatiquement s'of-

frir un équipement tout neuf. Comme si le précédent était subitement dépassé une fois le mandat précédent terminé. Le tout pour une facture de près de 300.000 euros... Une vision assez peu écologique et économique.

1.785 euros de téléphone

« *Ces appareils ont déjà été amortis. Et comme un budget était prévu pour de nouveaux appareils. La plupart des députés en ont donc fait la demande », précise le greffier*

du Parlement wallon. Une autre ligne de dépense a également fait son apparition en prévision de l'année 2015 : les télécommunications. Pour un montant estimé de 133.920 euros. Ces dépenses regroupent l'achat de smartphones mais aussi les frais d'appels téléphoniques pris en charge par le Parlement. Soit un budget assez confortable de 1.785 euros en moyenne pour chacun des 75 députés wallons. ■